

INTERMITTENTS ■ Parlementaires sollicités

Le comité de suivi du Loiret de la réforme de l'assurance chômage s'insurge contre le protocole d'accord signé entre les syndicats (exceptés la CGT et la CFE-CGC) et le patronat, le 21 mars. Les intérimaires sont, dit-il, « sacrifiés » : « 60 % voient leurs indemnisations baisser d'un montant allant jusqu'à 300 euros par mois ». Quant aux intermittents, leur taux global de cotisation est relevé de deux points, passant à 12,8 %. Le comité de suivi a sollicité les parlementaires du département - Valérie Corre (PS), Jean-Pierre Sueur (PS), Serge Grouard (UMP) - ainsi que François Bonneau (président socialiste de la région Centre). Ils réclament de nouvelles négociations et une meilleure écoute, sur la base des revendications élaborées depuis une dizaine d'années « par des syndicats de travailleurs (CGT spectacle, Sud culture), des associations de chômeurs, des collectifs (CIP-IDF) qui représentent la grande majorité de la profession du spectacle ». Le comité de suivi loirétain participera à la grande manifestation anti-austérité samedi 12 avril, à Paris. ■